

un an, trois mois et douze jours. Son pontificat s'écoula sous le règne de Néron, dans l'intervalle du consulat de Saturnin et Scipion jusqu'à celui de Capito et Rufus. Lin reçut la couronne du martyr. Selon l'ordre qu'il avait reçu du bienheureux Pierre, il décréta que les femmes ne pourraient assister que voilées aux assemblées chrétiennes. Il fit deux ordinations, dans lesquelles il institua quinze évêques et dix-huit prêtres. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, le neuf des calendes d'octobre.»

On sent, à la simple lecture, de quelle grande utilité doivent être pour l'historien de pareils documents, et l'on éprouve un vif sentiment de reconnaissance pour l'écrivain qui, contrairement aux idées de ses derniers devanciers dans le champ de l'histoire, en fait en quelque sorte la base de son ouvrage. En effet, l'école historique de Launoy et de Dupin n'a pas manqué de révoquer en doute l'authenticité du *Liber pontificalis*, et, pour ce qui regarde plus spécialement la notice consacrée au pontificat de saint Lin, Fleury lui-même n'a pas cru devoir seulement la mentionner. Et pourquoi ? Ces sévères critiques en donnent plusieurs raisons, et entre autres celle-ci : « Il n'y a pas d'apparence, disent-ils, que le successeur de saint Pierre, en face de la persécution qui désolait l'Eglise naissante, ait concentré toute sa puissance d'action sur un règlement d'aussi mince intérêt que le voile des femmes dans les assemblées chrétiennes. Quelle emphase dans le texte du *Liber pontificalis*, qui décore cette simple mesure d'ordre du titre solennel de constitution ! Quel ridicule dans ce « *Hic constituit ex praecepto Petri !* »

Mais Darras, profitant des lumières projetées sur cette époque reculée par les fresques des catacombes et par la publication des *Philosophumena*, fait évanouir cette prétendue difficulté. En l'an cinquante-six, le champ de l'Eglise était dévasté par l'hérésie de Simon le Mage. Or cette hérésie, dont les *Philosophumena* ont enfin révélé les dogmes si longtemps mystérieux, investissait les femmes du caractère sacerdotal. L'impure Hélène, l'Ἐπινοια divine de Simon, était la prêtresse par excellence. Il s'agissait d'opposer aux tendances corruptrices de l'erreur une digue infranchissable.

« Qu'on le sache donc bien, dit l'abbé Darras, sous son titre en apparence insignifiant, cette constatation apostolique, une première fois établie à Corinthe par saint Paul, édictée une seconde fois à Rome par saint Pierre, et promulguée par saint Lin, tranchait une des questions les plus considérables qui puissent agiter le monde. On n'en avait pas compris la haute por-